

Conditions pour la réouverture du stand ATSPV après COVID 19

Après la réunion du comité directeur du 16 mai 2020, qui réunissait, JJ.JANIK, CH. JANIK, G. CHAUVEL, B. DUBOIS, Y. FERNET, M. GUEGANT, était excusé, M. ALATERRE. Il a été décidé de la réouverture du stand « Jean JOURDAIN » le samedi 23 mai à 14 Heures, dans les conditions édictées par le ministère des sports et adaptées à nos installations.

- Port du masque obligatoire lors des transferts au pas de tir.
- Lavage des mains obligatoire.
- Respecter les gestes barrières et les distances minimales.
- Pour les plus fragiles évitez la fréquentation du stand.
- Pas de d'attroupement dans l'accueil.
- A l'accueil il ne doit y avoir que 3 personnes dont le permanent.
- Se présenter obligatoirement au permanent qui va placer les tireurs dans l'ordre d'arrivée, et qui inscrit l'heure du début et de fin de tir.
- Venez avec votre stylo.
- Attente d'un poste libre à l'extérieur du stand, distance d'un mètre entre deux personnes ou dans sa voiture.
- Pas d'invité.

- Occupation des pas de tirs 25M : 1 sur 2 = 7 postes
- Occupation des pas de tirs 50M : 1 sur 2 = 2 postes
- Occupation des pas de tirs 100M : 1 sur 2 = 3 postes
- Temps d'occupation : 1H maxi si affluence.
- Fermeture du club house (pas de café)
- Dès la fin du tir le licencié range son matériel et quitte le stand.
- **Je vous prie de vous conformer a ces mesures. En cas de non-respect des consignes par qui que ce soit, le stand sera de nouveau fermé jusqu'à la fin de la pandémie.**

Ces conditions sont valables dans un premier temps jusqu'au 15 juin, et seront prolongées si l'épidémie se prolonge.

Ci-joint le fascicule du ministère des sports veuillez lire les pages 99 et 100 qui concerne le tir